

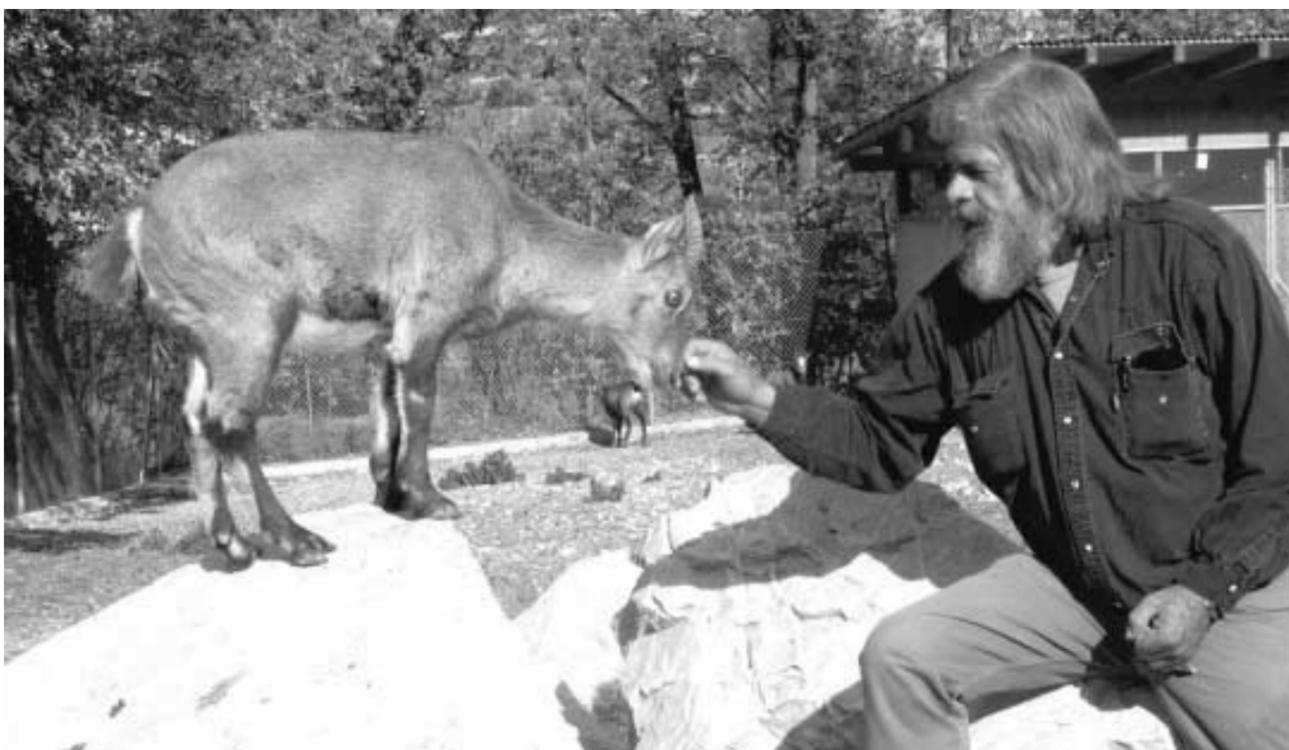
Un nouvel hôpital pour la faune

Il y a un peu plus d'un an, un passionné de la faune a créé à La Souste un refuge pour animaux sauvages blessés. Aujourd'hui, il envisage de l'agrandir.

Autrefois, on ne savait pas où amener les animaux sauvages blessés et c'est pour cette raison que j'ai créé ce parc», explique Emil Plaschy. «J'ai d'abord acheté 4000 mètres carrés de terrain et comme l'expérience s'est révélée très positive, j'ai encore acquis 7000 mètres, dont 2000 de forêt: les animaux auront ainsi un espace hôpital et un espace de réadaptation à la vie sauvage avant d'être relâchés dans la nature une fois guéris. Mais jusqu'ici, j'ai dû me débrouiller seul pour financer toutes ces installations, et j'espère que d'autres me soutiendront dans cette entreprise entièrement bénévole.»

Une bête sur trois sauvée

Depuis la création du Tierpark il y a un peu plus d'un an, ce dessinateur de formation, aujourd'hui reconverti dans la vente d'aliments pour animaux, a recueilli une quinzaine de bêtes amenées par des gardes-chasses: des chamois, des bouquetins, et des chevreuils. Cinq ont pu être sauvées grâce aux soins prodigués par les vétérinaires Hans-Ruedi Furrer et Mathias Dirren, totalement impliqués dans la démarche. Si ces bêtes étaient restées en liberté, elles étaient vouées à la mort, et pour Emil Plaschy, ce taux de réussite est très satisfaisant. Parfois, la blessure semble bénigne, mais lorsque l'infection se déclare, il n'y a généralement plus rien à faire.



Cindy, la femelle bouquetin épiléptique, regarde son sauveur, Emil Plaschy, avec tendresse.

p. de morlan

Elevé comme un bébé

■ Même si le but est de relâcher les animaux dans la nature une fois guéris, il est difficile de ne pas se prendre d'affection pour certains. «J'ai une tendresse particulière pour un chevreuil que j'ai nourri au biberon», se souvient Emil Plaschy. «Il avait à peine 2 ou 3 semaines et il était resté coincé dans des barbelés. Je l'ai élevé à la tétine comme un bébé, mais dès qu'il

a pu tenir sur ses pattes, je l'ai volontairement éloigné de moi, en lui donnant le biberon à travers un grillage, pour éviter qu'il s'attache trop et que je puisse un jour le remettre en liberté. Il ne faut surtout pas prendre ces animaux dans les bras et les caresser, parce qu'ils s'habituent comme des chiens. Il est toujours là pour tenir compagnie aux nouveaux arrivants, mais peut-être qu'un jour, il retrouvera la forêt.»

Meilleure information

■ Aujourd'hui, les gardes-chasses connaissent tous l'existence du Tierpark. Ils sont informés directement par le Service de la chasse du canton du Valais, désormais convaincu de ses effets bénéfiques pour la faune. Ce qui fait encore défaut, c'est que l'information ne passe pas toujours bien auprès du public: de nombreuses personnes ne connaissent pas l'existence de ce refuge et ne savent que faire en

présence d'un animal sauvage blessé. Il est impératif qu'ils préviennent aussitôt le garde-chasse de leur région, qui est à même de juger de l'état de la bête et de décider s'il doit l'abattre ou l'amener auprès d'Emil Plaschy.

Par ailleurs, le public doit être attentif à ne pas laisser errer les chiens pendant les mois de mai et juin où les chevreuils mettent bas, les jeunes étant des proies faciles et sans défense.

Le cas le plus étonnant est sans doute celui d'un chamois rendu aveugle par une maladie des yeux. N'y voyant plus, l'animal a perdu l'équilibre et dévalé les rochers, se brisant une patte et les dents dans sa chute. Aujourd'hui, il est guéri et a recouvré la vue, mais Emil Plaschy le garde dans son enclos. En effet, sur les cinq animaux miraculés, deux chamois, un chevreuil et un bouquetin sont restés au refuge. Ils ont un rôle social à jouer: tenir compagnie aux nouveaux arrivants afin qu'ils ne soient pas trop dépayés. «En revanche, lorsque je recueille des animaux sauvages, je les garde le moins longtemps possible pour éviter qu'ils s'attachent à moi et perdent leurs repères par rapport à la vie sauvage», souligne Emil Plaschy.

Réadaptation facilitée

«Il faut les soigner très vite et les remettre en liberté aussitôt que possible, même si leurs blessures ne sont pas totalement guéries», poursuit Emil Plaschy. Mais là aussi, des précautions sont prises: les bêtes ne sont pas relâchées n'importe où, mais dans des zones où vivent de nombreux animaux de la même espèce. En recouvrant la liberté, le nouvel arrivant est vite accepté par ses congénères et son instinct lui permet de retrouver des réflexes naturels.

Patrick de Morlan

Tierpark Waldmatten, 3952 La Souste.
Renseignements: Emil Plaschy,
079 628 09 94.

Où est passée la louve?

Il semblerait qu'elle ait pris ses quartiers d'hiver du côté italien. Cet été un autre loup transalpin a fait son apparition.

Faisant le point sur la présence du loup en Valais, le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune a conclu que la louve de Zwischbergen-Gondo était la même que celle qui a été repérée sur le versant italien près de Domodossola.

L'animal aurait donc passé l'hiver dernier en Italie et serait revenu au printemps du côté suisse. Car après avoir ravagé les moutons des alpages d'Irgili et de Pontimia en été 2002, la louve n'avait plus donné de nouvelles. En mars 2003, elle avait de nouveau attaqué un mouton dans la région de Zwischbergen-Gondo, pendant qu'un autre était porté disparu. Pourtant, l'animal avait été repéré à plusieurs reprises entre le val Bognanco et le val d'Antrona, l'hiver précédent.

Prédateur invisible

Durant l'estivage 2003, pas moins de cinq moutons de l'alpage d'Irgili et dix autres de l'alpage de Pontimia avaient été tués. Sur la base de l'analy-



Selon l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, il est à prévoir que d'autres loups passeront de façon naturelle d'Italie en Valais.

ldd

se des crottes, les enquêteurs ont établi qu'il s'agissait de la même louve que celle du val d'Antrona. Cependant, en juillet dernier au plus fort des massacres, personne n'avait réussi à l'apercevoir. A la fin du mois, un berger s'était mis à rassembler les moutons dans

un enclos à proximité de sa cabane de Pontimia. Les attaques ont alors cessé sur les deux alpages.

Il y aurait tout de même un deuxième loup dans les vallées italiennes d'Anzasca et d'Antrona. Ce second prédateur aurait probablement fait

fuir, l'été passé, des moutons italiens dans la vallée valaisanne de l'Ofen, par le col d'Antrona. Au début du mois de septembre, les gardes-chasses ont découvert cinq agneaux attaqués et blessés et une brebis avec une patte cassée.

Pascal Claivaz

PROCÈS D'OTTO G. LORETAN

Coup de théâtre

■ Hier, le procès pénal de la débâcle financière de Loècheles-Bains qui se tient à La Souste a vécu un vrai coup de théâtre. Le défenseur d'Otto G. Loretan a déposé une nouvelle pièce pour disculper son client d'une partie des charges. Le document est une mise en poursuite contre l'ancien président de la commune Otto G. Loretan par l'office des faillites de Viège. Le tribunal a accepté la pièce malgré le scepticisme du procureur. Il a en outre ordonné pour ce matin l'audition de l'employé de l'office des faillites de Viège.

La mise en poursuite a été faite dans le cadre de la faillite de l'architecte accusé d'escroquerie. Il a gonflé des factures dans le cadre de la construction de l'Hôtel de Ville de Loècheles-Bains et versé des sommes importantes à l'ancien président également accusé d'escroquerie.

Rien d'illégal

Le montant réclamé dans le document correspond aux sommes versées par l'architecte à l'ancien président. Mercredi, l'avocat de l'architecte et celui de l'ancien président avaient affirmé que ces sommes étaient des prêts et ne constituaient donc pas un enrichissement illégitime.

Selon l'avocat de l'ancien président, cette pièce montre que les prêts effectués ne l'avaient pas été sans fondement.

Accusation et instruction critiquées

L'audience s'est poursuivie avec les plaidoiries des cinq coaccusés secondaires, l'ancien secrétaire et l'ancien comptable de la commune ainsi que trois anciens directeurs de sociétés. Tous ont plaidé l'acquiescement et réclamé des dédommagements pour leur client.

Les avocats ont en outre unanimement critiqué à la fois le juge instructeur et le procureur. Ils ont relevé des incohérences dans l'accusation, des carences dans les preuves fournies et une instruction qui n'a été faite qu'à charge des accusés.

Les avocats de l'ancien secrétaire et de l'ancien comptable de la commune se sont attachés à démontrer que leurs clients n'avaient aucun pouvoir de décision. Ils n'étaient que des employés qui n'avaient pas pour tâche de contrôler le bien-fondé des décisions du Conseil communal en matière financière. **ATS**